

SEANCE N° 7/2019 DU 9 DECEMBRE 2019

Début de la séance: 08.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre

PIRROTTE Frank, Échevin

STURM Richard, Échevin

SCHOLLER Guy, Conseiller

BRUCH Jean-Marie, Conseiller

HAMES Joseph, Conseiller

SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller, jusqu'au point 6

RUCKERT Arsène, Conseiller

THILL Jos, Conseiller

FUSULIER Lucien, Conseiller

DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Huis clos - Personnel communal - Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle à un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.
- 2) Huis clos - Personnel communal : Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle à une employée communale du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.
- 3) Huis clos - Personnel communal : Attribution d'une prime informatique mensuelle à un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.
- 4) Huis clos - Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire à un poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.
- 5) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

- 6) Prises de position et votes des budgets rectifié 2019 et initial 2020.
- 7) Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la commune de Käerjeng pour l'exercice 2020.
- 8) Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2019/2020.
- 9) Office Social Käerjeng – Approbation du budget rectifié 2019 et du budget 2020.
- 10) Personnel communal : Allocation d'une indemnité de perte de caisse à Madame Mandy WEBER, rédacteur au service comptabilité.
- 11) Constitution d'un comité local de sécurité.
- 12) Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2019/2020 pour la période du 26 janvier au 1er février 2020.
- 13) Commission scolaire – Modification de la commission scolaire.
- 14) Budget ordinaire 2019 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2019, 2e tranche.
- 15) Semaines Loisirs 2019 – Don de 1.500 € à la S.E.P.A.- Approbation.
- 16) SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur KLEIN Romain, 17, rue de la Libération, L-4797 Linger.
- 17) SICONA-OUEST – Approbation d'un contrat de bail conclu, dans le cadre du projet LIFE, entre la commune de Käerjeng et Monsieur Olinger Luc, 6, rue du Bois, L-4978 Fingig.
- 18) Convention sous seing privé conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la société PAKT S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem, relative à l'installation et à l'exploitation d'un distributeur de produits de boulangerie.
- 19) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 1 rue de Grass (section CA de Clemency –numéro cadastral 407/3871) – Approbation.
- 20) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 10 rue des Champs (section BC de Bascharage –numéro cadastral 1877/6104) – Approbation.
- 21) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, coin des rues de Grass et de l'École (section CA de Clemency – numéros cadastraux 346/422, 346/3789, 346/3819 et 346/3820) – Approbation.

22) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage (section BD de Bommelscheuer - numéros cadastraux 249/895, 249/855, 249/856, 249)

23) Budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2019 - Titres de recettes – Approbation.

24) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal

25) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

26) Questions et réponses.

Séance à huis clos

Point 1 : Personnel communal - Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle à un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2 : Personnel communal : Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle à une employée communale du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3 : Personnel communal : Attribution d'une prime informatique mensuelle à un fonctionnaire du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4 : Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire à un poste à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Séance publique

Point 5 : Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le 27 novembre a été une journée de joie pour nous tous. Après la démission de Marc Hansen du conseil communal pour des raisons personnelles, Antoinette Beck-Stiefer avait prêté serment ce jour-là, et était ainsi devenue membre de ce conseil communal. On pouvait voir la joie de Madame Beck-Stiefer d'avoir accédé à ce poste, car pour elle un rêve politique était devenu réalité. Depuis plus de 20 ans, elle était active dans la politique locale de notre Commune à différents niveaux.

Au nom de tous les partis présents, je dois dire qu'aujourd'hui est un jour de grande tristesse, car une personne qui nous a accompagnés dans toutes les activités culturelles ou sociales de notre Commune depuis plus de deux décennies n'est plus avec nous. Lors de la cérémonie funéraire, chacun de nous a réalisé quel grand vide Antoinette Beck-Stiefer laissera. Elle répondait toujours présente. Pour notre Commune, elle a beaucoup organisé, coordonné, et elle avait des idées innovatrices dans tous les domaines qui étaient importants pour elle: culture, famille, égalité des chances, troisième âge ou jeunesse.

Antoinette Beck-Stiefer a initié et organisé notre vaste programme de cours et a toujours essayé de l'adapter et de l'étendre aux souhaits des participants. Le « Kontschmaart » a également été lancé par Madame Beck-Stiefer. Elle a été le moteur de l'organisation de la Semaine culturelle pour les enfants, avec la collaboration du « Cercle Culturel Claus Cito ». Elle a également été souvent vue lors de diverses manifestations au-delà du territoire communal, où avec « face-painting », elle faisait de véritables œuvres d'art sur le visage des enfants. L'avant-dernier week-end, Madame Beck était encore à la fête annuelle « Rentnerfeier », où elle a fièrement dirigé les festivités nouvellement organisées.

Antoinette Beck-Stiefer nous manquera tous et nous n'oublierons pas l'œuvre de sa vie au service de notre Commune et des citoyens. Au nom du conseil communal, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances à son mari Guy, et à sa fille Catherine pour la perte d'une chère épouse et mère, et je demande un moment de silence à la mémoire d'Antoinette Beck-Stiefer.

(minute de silence)

Parmi les messages du collègue échevinal, je voudrais souligner que les conseillers ont reçu l'avis du collègue échevinal dans le cadre de la réorganisation prévue des lignes de bus RGTR.

Je voudrais également évoquer une action qui a incité la Commune à publier un communiqué de presse. Vendredi dernier, nous avons dû avertir nos concitoyens que deux femmes munies de questionnaires s'adressaient aux sinistrés des quartiers touchés par la tornade, questionnaires qui ne provenaient pas de l'administration communale. Les auteurs de cette action ont entretemps pris contact avec la presse et expliqué qu'il s'agissait d'une initiative d'aide aux victimes de la tornade. Nous en prenons note et nous signalons qu'il faut contacter la Commune à l'avance quand une telle action est prévue, afin d'éviter les malentendus. Malheureusement, dans les jours et les semaines qui ont suivi la tornade, nous avons constaté à plusieurs reprises que des personnes malhonnêtes tentaient de s'enrichir illégalement sur le dos des victimes. Pour cette raison nous avons été immédiatement préoccupés lorsque nous avons entendu parler de ces questionnaires anonymes.

6) Prises de position et votes des budgets rectifié 2019 et initial 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La proposition de budget 2020 a été présentée le 27 novembre, et je voudrais à présent prier les représentants des différents partis de prendre position.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Contrairement à ce qui était prévu, je présenterai aujourd'hui la position de « déi gréng » sur la proposition de budget 2020. Tout d'abord, le parti « déi gréng » remercie toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget de cette année, et Monsieur Wolter pour la présentation transparente.

Nous constatons avec plaisir que nonobstant les nombreux projets et investissements importants dans le passé et sur les années à venir, la situation financière de la Commune est plus que saine. Grâce à l'augmentation constante des subventions gouvernementales, notre Commune sera probablement exempte de dettes à la fin de cette législature. Le budget a été établi avec prudence, les recettes sont plutôt sous-estimées et les dépenses surestimées, ce qui nous laisse une certaine marge de manoeuvre.

Un point important que nous ne devons pas perdre de vue est la masse salariale, qui a augmenté de 15% au cours des deux dernières années. La relation entre les coûts salariaux et les dépenses ordinaires reste dans une fourchette saine.

À côté des 16 millions de dépenses extraordinaires du budget rectifié 2019, les 28 millions du budget 2020 semblent irréalistes à première vue. Si on enlève certains articles pour lesquels il existe des montants comparables du côté des recettes (achat et vente d'un bâtiment dans la zone industrielle, les fonds provenant de la fusion pour le projet « Kennedy », les subventions pour les logements pour étudiants ou l'achat de logements pour réfugiés), il reste encore 22 millions d'euros. Si on déduit également environ 8 millions d'euros pour l'achat de terrains à bâtir et de biens immobiliers, et environ 3 millions d'euros pour nos syndicats SIACH et SIDERO, on obtient un total de 11 millions d'euros pour des projets gérés par nos services, ce qui est assez réaliste.

Nous saluons les crédits de départ de 800.000 € pour la nouvelle salle des fêtes à Clemency et du même montant pour la nouvelle école fondamentale avec la maison relais à Bascharage. Ce dernier nous permettra de répondre à la forte demande d'accueil de nos élèves. Nous avons également réussi à intégrer un jardin scolaire dans ce projet.

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu élaborer avec les élèves un beau projet de réaménagement de la cour de récréation de l'école « Op Acker », qui sera

réalisé dans les 3 prochaines années. En 2020, un emprunt d'1 million d'euros est prévu pour deux installations multisports.

Un abri-vélos et une station de remplissage d'eau potable sont prévus avec l'aménagement de la salle des fêtes et de la cour d'école au centre de Clemency.

Le parc de Hautcharage avec son aire de jeux très fréquentée, seront encore plus attrayants et équipés d'installations sanitaires. 650.000 euros ont été affectés à la réparation des terrains de tennis et de football, qui ont été gravement endommagés par la tornade. Le «Chalet Bommertbësch» est en cours de rénovation avec 1 million d'euros, offrant à nos citoyens et associations un lieu de rencontre apprécié chaque année de mai à septembre.

Il y a une continuité dans les projets d'infrastructure, où un quartier entier à Hautcharage est en cours de rénovation. Dans le cadre de la mobilité pour tous et de la mobilité douce, des panneaux de signalisation pour piétons, cyclistes et automobilistes sont en train d'être installés dans toute la Commune.

140.000 € seront investis dans le cimetière de Bascharage, notamment pour un nouveau columbarium et une morgue mieux isolée, ce qui permettra de réduire la consommation d'énergie. Les chemins seront également renouvelés.

320.000 € sont prévus pour l'allocation de compensation à la consommation, fixée à 65% de celle qui est accordée par l'État à partir de 2019, au lieu des 50% d'avant 2019, afin d'amortir les tarifs plus élevés du prix de l'eau, pour les ménages socialement plus faibles.

On constate également sur plusieurs positions du budget que le travail se poursuit dans le cadre du « pacte climat ». Des crédits ont été prévus pour rénover nos bâtiments et établir des passeports énergétiques. Des vélos électriques supplémentaires et des gilets de sécurité pour les enfants du « Pedibus » seront également achetés. Étant donné que nous n'avons pas eu d'expert écologique pendant plusieurs mois, certains projets n'ont pas progressé aussi rapidement que prévu. Au cours de l'année à venir, avec notre nouveau conseiller écologique et avec nos partenaires de longue date « Energipark Réiden » et « myenergy », nous sensibiliserons à nouveau nos citoyens aux mesures d'économie d'énergie. 90.000 euros sont prévus à des subventions pour la rénovation de maisons, des investissements dans les énergies renouvelables ou à l'achat de vélos électriques.

Nous saluons le fait que la majorité de nos associations ont signé la charte climatique avec la Commune, et ont donc déjà bénéficié d'une augmentation des subventions en 2019. Les mêmes montants ont été réservés pour 2020.

La philosophie d'un jardin communautaire se concrétise avec l'aide du CELL (Centre for Ecological Learning Luxembourg). Le projet devrait démarrer à côté de l'école de musique début 2020.

Nous sommes également heureux de constater que la Commune continue d'investir dans la création de nouveaux biotopes avec SICONA dans le cadre du plan national de protection de l'environnement. Nous sommes également ravis que la commune de Käerjeng participe au projet Minett UNESCO-biosphère et que l'ancienne école de Linger ait une nouvelle destination dans le cadre du sentier Red Rock.

Après un long va-et-vient, une nouvelle personne a été engagée pour rejoindre le SIACH en 2020. Celle-ci s'occupera à demi-tâche du partenariat de la rivière « Chiers » et donnera ainsi plus de poids aux communes du bassin de la Chiers lors d'une pollution de la rivière. Le retard est dû au fait que les statuts du syndicat avaient d'abord dû être modifiés.

Nous nous réjouissons que le budget 2020 prévoie une nouvelle convention avec «Eng oppen Hand fir Malawi» et garantisse ainsi la poursuite du projet WAWEH. Il en va de même pour le projet ASTM au Burkina Faso, que nous soutenons depuis des années dans le cadre de l'Alliance climatique.

« Déi gréng » est d'avis qu'avec le modèle budgétaire de cette année, Käerjeng continuera à se développer avec toutes ses localités et laissera également la porte ouverte à de futurs investissements. Pour cette raison nous soutiendrons le budget 2020.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Au vu des circonstances, nous ne sommes pas enclins aux disputes, nous allons donc aujourd'hui nous abstenir de formuler des critiques à l'encontre du collège échevinal et nous limiter à l'essentiel.

La bonne situation financière de la Commune a déjà été discutée. Celle-ci nous permet de mettre en œuvre toute une série de projets importants. L'excédent ordinaire de 14 millions d'euros est dû d'une part à la conjoncture, car si l'État a plus de revenus, les communes obtiennent également plus de revenus. D'un autre côté, nous sommes d'avis que la commune de Käerjeng s'en est plutôt bien tirée dans la réforme des finances communales. En outre, une partie des recettes ordinaires provient des taxes communales, dont certaines ont été considérablement augmentées au cours de la dernière année.

Un projet d'investissement conjoint et multipartite a été défini lors de la fusion communale. Il n'est donc pas surprenant que nous approuvions la plupart des projets présentés par le collège échevinal. Nous sommes ravis que le projet « École fondamentale avec maison relais à Bascharage » soit enfin lancé. Nous approuvons également les transactions immobilières à venir, grâce auxquelles la Commune acquerra une certaine réserve de terrains à bâtir. Le collège échevinal peut compter sur notre soutien, notamment lorsqu'il s'agira de créer des logements abordables, même si le tout nous coûtera 9 millions d'euros.

Le fait que nous refusions d'approuver le projet de budget aujourd'hui tient moins à son contenu qu'à ce qui nous manque dans ce projet. Il n'y a toujours pas de crédit pour la modernisation des équipements informatiques dans les écoles. Nous aurions également aimé voir au moins un crédit de démarrage pour l'aménagement du parc, qui a beaucoup souffert lors de la tornade. C'est l'un des rares espaces verts du centre de Bascharage, et nous nous attendions à ce qu'au moins une étude soit lancée pour voir comment nous pourrions transformer ce parc à l'avenir.

Nous ne nous lassons pas de souligner que le bâtiment du précoce ne répond pas à la demande et est en réalité trop petit depuis sa construction il y a une quinzaine d'années. Nous voyons une priorité dans l'élargissement de l'offre concernant l'enseignement précoce. Nous comprenons que le collège échevinal attende que le centre d'incendie et de secours emménage à Linger, et que la caserne des pompiers à côté du « Hall 75 » ne soit donc plus utilisée, mais nous attendons depuis 15 ans et l'attendt va certainement durer encore 5 à 6 ans. Les années passent. Nous pensons donc qu'on devrait au moins chercher une solution temporaire.

Ces réflexions nous amènent à devoir conclure que nous ne pouvons pas accepter la proposition de budget 2020.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Tout d'abord, au nom de mon parti, je voudrais remercier Monsieur Freichel et tous les collaborateurs qui ont participé à la préparation du projet de budget.

Au niveau des recettes ordinaires, on constate que nous recevons environ 1,5 million d'euros de plus de fonds de dotation que l'année précédente. Nous prévoyons donc 32,8 millions d'euros dans le budget 2020. De 2018 à 2020, ce chiffre représente une augmentation d'environ 4 millions d'euros, ce qui équivaut à environ deux tiers de nos recettes ordinaires. Cependant, ceci n'est pas le mérite du collège échevinal, mais est

plutôt dû au bon travail de notre Gouvernement. On peut donc dire que notre Commune profite du fait que l'État se porte bien.

Nous apprécions le projet de construction d'une école fondamentale avec maison relais, prévu à l'emplacement du « Hall 75 », et qui nous sera présenté début 2020, un projet que nous attendons depuis longtemps. Nous bénéficions également des 6 millions d'euros que nous recevrons grâce à la loi de 2011 portant fusion des communes.

Nous notons que du côté des investissements du budget 2020, 6,8 millions d'euros sont destinés à l'achat d'un terrain à Linger et Bascharage, terrains que ne sont actuellement pas encore constructibles. En principe, nous pensons que ce projet est une bonne chose, car il apportera des opportunités intéressantes à moyen et long terme pour l'avenir de la Commune. Cependant, comme il s'agit d'un investissement relativement important, nous suivrons de près ce projet, dès que de nouveaux détails seront connus dans les années à venir.

Nous apprécions particulièrement l'investissement d'un million d'euros pour la rénovation du « Chalet Bommertbësch », un projet dont profiteront nos associations, et qui pourront continuer à y organiser leurs activités. Ce point était d'ailleurs une demande du parti DP dans son dernier programme électoral.

Au budget 2020, nous trouvons de nombreux investissements que nous pouvons accepter. Nous soutiendrons certainement l'un ou l'autre projet en cours d'année.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, nous constatons que des montants sont affectés à toute une gamme de projets informatiques. Bien sûr, nous ne pouvons qu'être d'accord, mais après avoir analysé le budget, nous doutons qu'il y ait suffisamment de ressources, pour ne pas dire pas de ressources, pour équiper correctement notre école fondamentale avec le matériel informatique nécessaire, comme nous le réclamons depuis des années. Il faut une évolution dans ce dossier.

De manière générale, il nous manque des dépenses dans le budget 2020 pour la mise en place d'un service «Ruffbus», comme l'avait mentionné le collègue échevinal dans sa déclaration, service qui faciliterait les déplacements de nos seniors et de nos citoyens à mobilité réduite. En matière de durabilité, il nous manque également des accents. Par exemple, il n'y a aucune trace au sujet d'un marché local au budget, comme l'avait mentionné le collègue échevinal dans sa déclaration, et qui permettrait d'acheter des produits locaux sans emballage et déplacement, surtout dans le cadre de la problématique actuelle concernant la réduction du plastique.

Nous voudrions que la majorité politique mette en place pour nos citoyens un système d'enregistrement acoustique des réunions du conseil communal, car nous tenons à ce que nos citoyens aient un aperçu rapide et réel des décisions du conseil communal.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas le projet de budget 2020.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Au nom du groupe CSV, je voudrais remercier le personnel de l'administration communale, surtout Monsieur Claude Freichel, pour le travail qui a été consacré à la préparation de ce document ces dernières semaines.

Depuis la fusion communale, 8 ans se sont déjà écoulés. La priorité de la majorité CSV-déi gréng est de continuer à investir dans notre Commune, et de développer des projets importants pour l'amélioration continue de la qualité de vie de nos citoyens. Comme le bourgmestre Wolter l'a mentionné lors de la présentation, il s'agit d'un « Budget pour nos citoyens ».

Nos finances sont saines et notre dette diminue régulièrement, de sorte que la Commune sera exempte de dettes à la fin de cette législature, à moins que la croissance dynamique du Gouvernement ne diminue. Aucun emprunt n'est donc prévu dans les années à venir. Notre politique budgétaire prudente de ces dernières années, malgré des investissements importants, nous permet de continuer à investir entre 12 et 15 millions d'euros par an dans notre Commune jusqu'en 2023.

Notre budget est basé sur 4 accents principaux.

Puisque nous pouvons compter sur des finances saines, nous avons la possibilité de faire des investissements pour l'avenir de notre Commune en dépensant plus de 9 millions d'euros pour l'achat de terrains et d'immeubles au budget 2020. Ces parcelles nous permettront d'y réaliser des projets spécifiques en temps utile ou de les utiliser pour un échange si nécessaire. Il y a plusieurs années, grâce à l'acquisition de terrains à l'endroit « Op Acker », nous avons pu réaliser, et nous pouvons encore réaliser à cet endroit, toute une série de projets. Il est donc important de continuer à investir dans l'acquisition de terrains à bâtir, car c'est ainsi que nous garantissons la constitution d'une réserve importante pour notre Commune pour les générations futures.

Nous investissons également dans de nouvelles infrastructures pour nos enfants, avec la construction d'une nouvelle école fondamentale et d'une maison relais sur le site du « Hall 75 ». Avec cette construction, nous pouvons rassembler dans un rayon restreint, l'école, la garderie et les activités sportives, ce qui présente certainement de nombreux avantages. D'autre part, l'emplacement de l'École du Centre devient ainsi libre, ce qui

nous permet de réaliser de nouveaux projets dans l'intérêt de la Commune au-delà de l'année 2023, comme la construction d'une nouvelle Commune, la création de nouveaux logements, avec un parking intégré et des espaces verts. Nous analyserons dans les mois à venir ce qui sera réalisé à cet endroit et nous ferons des propositions.

Par ailleurs, nous avons bien avancé dans la planification d'une nouvelle salle des fêtes à Clemency. Ce projet de 10 millions d'euros sera présenté et soumis au vote du conseil communal en 2020. Le « Kéinziger Treff » est un autre point important dans le cadre du réaménagement du centre de Clemency, où la maison relais, le nouveau précoce et le parking constituent une prochaine phase qui est réalisée, et qui sera ensuite achevée avec le réaménagement des alentours avec parc.

Nous continuons d'investir dans nos routes et nos infrastructures souterraines. Le plus grand projet est le «Boulevard Kennedy», ainsi que la construction d'un parking CFL et le réaménagement de la rue vers Sanem dans le cadre du projet du contournement. Le collège échevinal travaille sur ce projet depuis plus d'un an et demi et a déjà beaucoup réfléchi à la manière de relever le défi que représentera ce chantier. Étant donné que ces projets seront tous réalisés par les administrations publiques en coopération avec la Commune, nous ne pouvons pas donner de détails précis à ce stade concernant le début des travaux. Nous attendons toujours plus d'informations de la part de l'Administration des Ponts et Chaussées et du ministère de l'Environnement.

Ces quatre accents à eux seuls représentent au budget une somme de près de 50 millions d'euros entre 2020 et 2023. Cependant, ces projets sont en relation avec la modernisation de notre Commune et démontrent qu'en tant que majorité, nous avons la volonté de mettre en œuvre de manière conséquente notre accord de coalition, dans l'intérêt de tous nos citoyens.

Nous avons modernisé et agrandi nos bureaux. Au cours des dernières années, une vingtaine de personnes ont été embauchées à différents postes. Bien sûr, cette mesure a un impact sur les recettes ordinaires, mais c'était nécessaire afin de pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante à laquelle sont confrontés les services communaux, et de compenser le départ en retraite de certains collaborateurs dans les années à venir.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel de la Commune pour son engagement et sa persévérance, car nous, les politiciens, décidons quels projets doivent être réalisés et nous fixons le rythme, mais sans le grand soutien de nos collaborateurs, ce serait impossible, et nous ne pourrions pas avancer aussi rapidement que nous le souhaitons.

Je n'entrerai pas dans les projets qui ont été achevés en 2019 ou qui doivent encore être réalisés en 2020, car tout a déjà été dit par notre bourgmestre à l'occasion de la présentation du budget. «Käerjeng 2020» qui a été mis en œuvre de manière conséquente par cette majorité CSV-déi gréng, et nous travaillons déjà de manière intense au nouveau projet «Käerjeng 2030». Qu'est-ce que cela signifie?

Quelle direction la Commune prend-elle? Jusqu'où doit-elle évoluer à l'avenir? Comment pouvons-nous continuer à offrir à nos citoyens une qualité de vie élevée? Comment résolvons-nous nos problèmes de trafic? Quels efforts devons-nous faire en tant que Commune dans le contexte du changement climatique? Autant de questions auxquelles il faudra répondre au cours des prochaines années.

En conclusion, je voudrais souligner que le programme d'investissement pour 2020 avec plus de 24 millions d'euros est remarquable, et que la coalition CSV-déi gréng continue de répondre à la demande actuelle et future de ses citoyens, ainsi que de mettre en œuvre de manière conséquente l'accord de coalition comme au cours des années précédentes. Dans cette optique, le parti CSV soutiendra à l'unanimité la proposition de budget 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je remercie tous les porte-parole des différents partis pour leurs commentaires sur le projet de budget de cette année. Je voudrais juste faire une remarque concernant ce qui a été dit.

D'après les déclarations qui ont été faites, j'en déduis que tous les partis sont conscients que nous, en tant que responsables communaux, essayons de faire avancer le développement de notre Commune avec logique et prévoyance. Nous sommes dans un processus de modernisation continu, tant au niveau du personnel que dans le domaine de nos infrastructures.

Les grands projets que nous lançons actuellement vont alourdir notre budget de 50 millions d'euros dans les 4 prochaines années. Par ailleurs, il ne suffit pas de financer ces projets, il faut aussi les suivre et contrôler. Notre capacité financière annuelle, tant sur le plan financier que personnel, se situe entre 12 et 15 millions d'euros. Les projets que nous abordons aujourd'hui, associés aux projets d'infrastructure routière nécessaires, représentent le maximum de ce qui est faisable.

C'était une priorité pour nous de construire une école fondamentale et une maison relais au lieu d'une structure pour le précoce. Bien que ce dernier sera construit juste en face de la nouvelle école fondamentale, sur le site de la caserne des pompiers

d'aujourd'hui, de telle manière que nous aurons rassemblé tous nos élèves dans une même zone à Clemency et Bascharage.

Je ne comprends pas la critique concernant le fait qu'aucun crédit n'ait été accordé pour l'informatique des écoles. Cette question a été abordée à plusieurs reprises, et je répète qu'il existe maintenant plusieurs textes législatifs traitant le sujet, et de plus en plus de communes arrivent à la même conclusion que nous, à savoir que la responsabilité pour le choix et le financement du matériel informatique dans les écoles appartient à l'État. Nous en discutons depuis deux ans et demi avec les responsables du ministère de l'Éducation nationale et le Centre des technologies et de l'information de l'État, et avons l'impression d'être menés en bateau sur ce point. Nous ne pouvons pas accepter que l'État refuse simplement d'assumer sa responsabilité. Nos écoles ont 110 ordinateurs et 4 tablettes, plus de deux ordinateurs par classe. Il faut cependant savoir qu'un quart des ordinateurs n'ont pas été utilisés une seule fois au cours de l'année scolaire en cours. Il ne suffit donc pas de demander une augmentation du matériel, il faut également s'assurer que le matériel mis à disposition soit utilisé. Il est du devoir du ministère de l'Éducation nationale de s'assurer que le matériel est le même dans toutes les écoles, et qu'il est utilisé de la même manière. Il ne suffit donc pas d'obliger la Commune à acheter du matériel informatique pour plusieurs centaines de milliers d'euros. La discussion est beaucoup plus large et plus complexe. Des crédits sont disponibles en cas de remplacement de parties du matériel existant.

Concernant le parc de Bascharage, je voudrais dire qu'un crédit est bel et bien prévu et que nous avons mandaté deux bureaux pour nous donner des idées pour l'avenir. Il est nécessaire de décider quelle partie peut être construite à l'avenir et quelle partie reste libre, car ces parcelles sont essentiellement des terrains à bâtir. Vous devez également savoir que les réseaux souterrains passent sous le parc, y compris les réseaux d'approvisionnement de la zone industrielle, qui a certaines restrictions. Il faut donc trouver un concept global qui définit où on peut construire à moyen et à long terme, pour éviter de planter des arbres qu'on devra arracher dans quelques années. Nous avons prévu 25.000 € pour ces études au budget ordinaire.

En ce qui concerne le précoce, j'ai déjà expliqué que nous avons donné la priorité à l'école fondamentale. Je peux accepter que le parti LSAP voie une priorité dans le précoce, mais nous voulons vraiment centraliser nos écoles et, par conséquent, nous devons attendre que la caserne des pompiers se libère. Nous attendons actuellement d'autres propositions l'État concernant la construction d'un centre d'incendie et de secours avec un poste de police.

Monsieur Funck a dû entrer dans les moindres détails pour justifier pourquoi il ne veut pas donner son approbation à cette proposition de budget. Bien que ses critiques ne soient pas sans importance, dans la masse, ces points jouent un rôle plutôt mineur. Dans le domaine des transports publics, nous sommes sur le point de revoir l'ensemble de l'organisation. Le marché local n'a pas encore été lancé en 2019 pour diverses raisons, notamment en raison d'absences pour cause de maladie. La distribution du projet de budget plus tôt n'est techniquement pas possible. Une importante partie du budget est prêt à la mi-octobre, mais par exemple, nous devons attendre que les syndicats nous aient eu leurs réunions budgétaires respectives à la mi-novembre, pour qu'ils puissent nous communiquer leurs chiffres. Les syndicats des eaux usées représentent à eux seuls 3 millions d'euros dans notre budget. Sans ces chiffres, notre document serait très incomplet et pourrait être trompeur.

Outre la prise de position de Monsieur Pirrotte, je voudrais ajouter que la salle de sport du centre de Clemency sera également rénovée à moyen terme, car elle nécessite une rénovation complète.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je suis d'accord avec Monsieur Funck sur la distribution du projet de budget. Nous n'avons tout simplement pas le temps de traiter ce dossier en détail. Je suis conscient que le budget peut être modifié jusqu'à la dernière minute, mais dans le passé c'était possible de remettre une version aux conseillers communaux au moins une semaine avant la première séance. De même, pour des projets plus importants, comme le « Boulevard Kennedy », une réunion de travail pourrait être organisée préalablement pour permettre aux conseillers de se pencher de manière plus approfondie sur un tel dossier. Il ne faut pas oublier que pour la plupart des conseillers présents, la politique est une occupation secondaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il est vrai qu'il y a quelques années, nous avons distribué une version provisoire du budget aux conseillers communaux avant la première séance budgétaire. La conséquence en était que des membres du parti DP avaient rendu public ce document et étaient ensuite surpris de constater que la version finale ne correspondait pas à celle examinée par la Commission des finances. Nous avons alors décidé de ne plus distribuer de version provisoire. En principe, je n'ai aucun problème à envoyer un tel document aux conseillers communaux, mais uniquement si on m'assure qu'il n'y aura plus de désinformation sur les réseaux sociaux. Le fait que les deux séances de cette année étaient fixées à des dates rapprochées était dû au fait que nous devons également tenir compte du calendrier de

la Chambre des députés. Cependant, ça ne devrait pas devenir une habitude, car en principe, nous voulons toujours avoir une semaine entre les deux séances.

En ce qui concerne le «Boulevard Kennedy», je peux seulement dire que nous supplions les responsables du projet de venir nous voir pour nous donner des explications. D'un point de vue logistique, ce sera le plus grand projet de l'histoire de notre Commune. Nous sommes d'accord que pour un projet d'une telle envergure, une réunion de travail doit avoir lieu. Malheureusement, nous n'avons toujours pas fixé de date, mais nous restons actifs.

À présent, je demande au conseil communal de voter sur les présents documents.

| Budget rectifié 2019 | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Total des recettes | 48.431.888,88 | 2.017.951,39 |
| Total des dépenses | 34.748.892,47 | 15.722.700,70 |
| Boni propre à l'exercice | 13.682.996,41 | |
| Mali propre à l'exercice | | 13.704.749,31 |
| Boni du compte de 2018 | 20.535.739,30 | |
| Mali du compte de 2018 | | |
| Boni général | 34.218.735,71 | |
| Mali général | | 13.704.749,31 |
| TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire | - 13.704.749,31 | + 13.704.749,31 |
| Boni définitif | 20.513.896,40 | |
| Mali définitif | | |

Le budget 2019 est approuvé par 9 voix pour (CSV, déi gréng, DP) contre 5 voix (LSAP).

| Tableau Récapitulatif du Budget 2020 | | |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Total des recettes | 47.902.465,00 | 9.402.871,24 |
| Total des dépenses | 36.032.663,63 | 29.166.981,72 |

| | | |
|---|----------------------|-----------------|
| Boni propre à l'exercice | 11.869.801,37 | |
| Mali propre à l'exercice | | 19.764.110,48 |
| Boni fin 2019 | 20.513.986,40 | |
| Mali fin 2019 | | |
| Boni général | 32.383.787,77 | |
| Mali général | | 19.764.110,48 |
| TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire | - 19.764.110,48 | + 19.764.110,48 |
| Boni définitif | 12.619.677,29 | |
| Mali définitif | | |

Le budget 2020 est approuvé par 8 voix pour (CSV, déi gréng) contre 6 (LSAP, DP).

Conseiller Yves Cruchten quitte la réunion.

Point 7 : Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la commune de Käerjeng pour l'exercice 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le garde-forestier Marc Gengler va maintenant nous présenter le plan de gestion annuel des forêts pour l'année à venir.

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Au nom de l'Administration de la nature et des forêts, je vous remercie de nous permettre de présenter à présent le plan de gestion annuel.

Dans le domaine de la conservation de la nature, nous nous occupons de la lutte contre la berce géante et de l'entretien de nos hôtels pour insectes en milieu ouvert. Dans les forêts, il est prévu de garder 4 arbres biotopes par hectare jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes. Des îlots de sénescence sont également créés. Nous nous consacrons également à l'élimination des déchets, que l'on retrouve malheureusement de plus en plus en pleine nature et dans les forêts.

La coupe de bois est l'une de nos principales activités. Cependant, les recettes sont moins élevées que les années précédentes, en partie à cause des périodes de sécheresse des deux dernières années et également à cause d'un prix de vente très bas pour le bois de hêtre. Nous allons couper un total d'environ 680 m³ de bois, principalement dans les zones forestières de Clemency et Linger. Les recettes devraient s'élever à 48.750 €, les dépenses à un niveau égal avec environ 48.800 €.

En matière d'infrastructures, nous nettoyons les sentiers forestiers selon le principe du fauchage extensif. Par ailleurs, des travaux de réparation sont effectués sur notre réseau de chemins forestiers de 25 km. Des arbres dangereux sont sécurisés ou abattus le long des chemins, et un nouveau sentier forestier devrait être créé l'année prochaine. Pour ce projet, on a d'une part 45.000€ de recettes, et d'autre part 94.500 € de dépenses.

Cette année, la collecte de semences n'a pas donné grand-chose et il est difficile de faire des prévisions pour l'année à venir.

Tout le monde devrait être au courant que notre population de sangliers est assez élevée. Mais la population de cerfs est également élevée. Par conséquent, nous avons prévu deux grilles pour protéger nos arbres contre l'abrutissement.

Concernant le traitement des cultures, où les dépenses s'élèvent à 29.200 €, deux rajeunissements majeurs du chêne sont à mentionner pour les zones « Seifte » et « Schack ».

En matière de protection de la faune, nous veillons, entre autres, à dégager les nids de la processionnaire du chêne, notamment le long des sentiers de nos chênaies. Les forêts communales sont toutes louées pour la chasse, de sorte qu'on peut prévoir une recette d'environ 10.000 €.

Depuis l'apparition plus nombreuse de la processionnaire du chêne dans nos forêts, nous avons déplacé les activités éducatives avec nos classes scolaires à Esch, où il y a un endroit approprié, et où on ne trouve pratiquement pas de chênes. Pour d'autres actions de sensibilisation, comme l'entretien de nos sentiers didactiques, des dépenses de 18.500 € sont prévues. Il convient de mentionner dans ce contexte que nous utilisons du bois que nous coupons nous-mêmes pour les bancs et les escaliers des sentiers.

L'entretien de notre flotte automobile et de notre matériel s'élève à environ 51.500 €. Nous avons réservé 15.000 € pour des services à des tiers, principalement pour le déboisement des localités. Enfin et surtout, s'y ajoutent 70.000 € pour les coûts salariaux.

Au total, les dépenses s'élèvent à 385.000 € pour 107.500 € de recettes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je remercie Monsieur Gengler pour la présentation précise du plan de gestion. Je saisis l'occasion pour attirer votre attention sur le fait qu'au niveau du budget extraordinaire il y a un investissement important en faveur du garde-forestier. Monsieur Gengler vous explique un peu plus en détail de quoi il s'agit.

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Nous avons actuellement une machine qui peut être utilisée universellement, d'une part, nous l'utilisons pour extraire le bois de la forêt et, d'autre part, nous effectuons également quelques travaux pour la Commune. Cependant, après 11 ans, l'électronique de cette machine est défectueuse. Par conséquent, 360.000 € ont été prévus pour le remplacement de ce tracteur. Côté recettes, 82.000 € sont inscrites pour la reprise de l'ancien véhicule.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Je voudrais également remercier Monsieur Gengler pour sa présentation intéressante, ainsi que pour sa coopération avec l'équipe climatique et son engagement à sensibiliser nos élèves.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Nous remercions également le garde-forestier pour l'excellent travail accompli toute l'année. J'aimerais savoir ce qu'il en est des dommages causés par l'infestation de scolytes.

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Malheureusement, il semble que nos forêts de conifères disparaîtront probablement complètement dans un an ou deux, car il n'y a probablement aucune partie de la forêt qui ne soit pas affectée. Cependant, il faut préciser que l'épinette en soi n'est pas adaptée à nos conditions de sol et de précipitation. Par conséquent, nos épicéas sont affaiblis, ce qui favorise l'infestation de scolytes.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Les arbres sont entassés dans la zone «Stach» depuis un certain temps. Pourquoi n'ont-ils pas encore été enlevés? Et qu'en est-il de la population de sangliers?

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Ces arbres ont été achetés par l'exploitant de l'usine de papier de Harnoncourt, en Belgique, qui les enlèveront quand ils pourront les exploiter.

En ce qui concerne le sanglier, on peut dire que la construction de la fameuse clôture, qui s'étend maintenant entre Athus et Grass, est terminée. Le 2 février 2020, la clôture érigée par erreur à Linger sera supprimée. Jusqu'à présent, 35 sangliers ont été abattus dans la zone blanche, bien que nous ne sachions pas exactement combien d'animaux se trouvent encore dans cette zone.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Combien de cas de peste porcine africaine ont été recensés en Belgique?

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Il y avait au total environ 950 cas, le dernier remonte au mois d'août, et celui-ci n'était pas non plus un cas récent. On peut donc dire qu'aucun cas de peste porcine n'a été identifié depuis quatre mois.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je regrette qu'aucun contact n'ait été établi avec la Commune lors de la mise en place de la clôture. On aurait pu installer la clôture au bon endroit dès le départ. À présent, au moins pour les agriculteurs, la normalité devrait être rétablie, et tout est à présent conforme à la procédure.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): À l'endroit « Fléckefeld » à Clemency, il y a encore une toilette mobile. Quand est-ce que celle-ci va être retirée?

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Je pense que l'Armée luxembourgeoise l'a oubliée.

Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV): De nombreux citoyens ont encore des conifères sur leur propriété. J'ai moi-même un pin dans mon jardin. Comment savoir si un arbre est affecté par le scolyte?

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier): Il faut vérifier s'il y a des petits trous percés dans le tronc. De la résine sort de ces trous dès que l'arbre se défend. Cependant, les scolytes n'affectent pas les pins.

Approbaton unanime.

Point 8 : Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2019/2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'école de musique est organisée de manière différente depuis la dernière année scolaire. Par conséquent, du personnel supplémentaire a été embauché. Monsieur Humbert va maintenant nous expliquer les détails.

Monsieur Steve HUMBERT (Käerjenger Musékschoul): Depuis la dernière année scolaire, les cours de musique ne relèvent plus du ministère de la Culture, mais sont de la compétence du ministère de l'Éducation nationale.

La « Käerjenger Musékschoul » a toujours son siège dans le bâtiment appelé « 29 » à Bascharage. Cependant, des cours ont également lieu à d'autres endroits : à l'école fondamentale et dans la salle de musique à Schouweiler, ainsi que dans les maisons relais de Bascharage, de Clemency et de Schouweiler. Les cours sont dirigés par 25 chargés de cours, l'administration est assurée par le chargé de direction et une secrétaire.

Pour de cette année scolaire, 621 étudiants sont inscrits à l'école de musique, dont 543 ont leurs cours à l'école de musique, et 78 enfants suivent leurs cours dans les maisons relais. Le nombre d'étudiants «résidents», soit ceux qui habitent dans notre Commune ou dans une des communes conventionnées, est passé à 545. Cette augmentation est principalement due à la décision de la commune de Sanem de signer

un accord avec les écoles de musique de Differdange, Pétange et Käerjeng. 76 étudiants proviennent d'autres communes.

515 cours individuels sont répartis entre les différents départements comme suit: chant : 70, instruments à clavier : 171, instruments à cordes : 90, instruments à vent : 72, instruments à cuivres : 42, instruments à percussion : 59, culture musicale : 11.

577 étudiants suivent des cours collectifs, qui sont divisés comme suit: « éveil musical » : 120, « formation musicale » : 207, « animation musicale » : 35, musique de chambre : 37, pratiques collectives et ensembles : 178. Au total, 1.092 cours ont lieu chaque semaine.

Depuis l'année dernière, nous avons fait une réorientation de notre école de musique en consacrant tout un département à la musique contemporaine en plus de la musique classique et de ses instruments. Par conséquent, nous avons demandé un projet de deux ans au ministère de l'Éducation nationale, ce que nous a été autorisé. La plupart ont pu se convaincre du premier résultat de l'interaction entre le classique et le moderne lors de d'une des nombreuses présentations publiques de nos étudiants et combos.

Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, nous a assuré qu'à partir de l'année scolaire 2020/2021, nous pouvons viser une étroite collaboration avec les écoles en permettant à notre personnel de donner des cours de musique au précoce et à l'école fondamentale. De cette façon, nous pourrions familiariser les élèves avec la musique faire en sorte que les inscriptions à l'école de musique augmentent.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng): Je remercie Monsieur Humbert pour sa présentation et j'appuie le fait que des cours se déroulent aux maisons relais, et bientôt dans les classes de l'enseignement fondamental. Je voudrais également remercier le personnel de l'école de musique pour son engagement et le travail fantastique dont j'ai pu me convaincre récemment lors du marché de Noël de Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous partageons cet avis.

Approbaton unanime.

Point 9 : Office Social Käerjeng – Approbation du budget rectifié 2019 et du budget 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Comme chaque année, le conseil communal est invité à approuver le projet de budget de l'Office social. Les deux documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Office social le 24 octobre dernier.

| Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2019 | Montants votés par la commission d'administration | |
|--|--|---------------------------|
| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Total des recettes | 842.713,32 | 310,00 |
| Total des dépenses | 778.425,61 | 310,00 |
| Boni propre à l'exercice | 64.287,71 | |
| Mali propre à l'exercice | | |
| Boni du compte de 2018 | 90.535,52 | 638.986,65 |
| Mali du compte de 2018 | | |
| Boni général | 154.823,23 | 638.986,65 |
| Mali général | | |
| TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire | - 0,00 | + 0,00 |
| Boni fin 2019 | 154.823,23 | 638.986,65 |
| Mali fin 2019 | | |

| Tableau Récapitulatif du Budget 2020 | Montants votés par la commission d'administration | |
|---|--|---------------------------|
| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Total des recettes | 890.368,88 | 575,00 |
| Total des dépenses | 823.543,34 | 575,00 |
| Boni propre à l'exercice | 66.825,54 | |
| Mali propre à l'exercice | | |
| Boni fin 2019 | 154.823,23 | 638.986,65 |
| Mali fin 2019 | | |
| Boni général | 221.648,77 | 638.986,65 |
| Mali général | | |

| | | |
|--|------------|------------|
| TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire | - 0,00 | + 0,00 |
| Boni définitif | 221.648,77 | 638.986,65 |
| Mali définitif | | |

Budget recitié 2019 :

Approbation unanime.

Budget 2020 :

Approbation unanime.

Point 10 : Personnel communal : Allocation d'une indemnité de perte de caisse à Madame Mandy WEBER, rédacteur au service comptabilité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Après avoir embauché il y a quelques mois une troisième personne au service Recette, il s'agit à présent d'accorder au fonctionnaire concerné l'indemnité de perte de caisse.

Approbation unanime.

Point 11 : Constitution d'un comité local de sécurité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commune est tenue de mettre en place un comité local de sécurité. Il se compose d'un membre du collège échevinal, du délégué communal à la sécurité, d'un architecte et d'un responsable des bâtiments communaux, ainsi que d'un représentant de la délégation des salariés et de la délégation des fonctionnaires et employés communaux. Cet organisme a pour tâche de signaler, à un stade précoce, tout problème avec les projets relatifs à la sécurité et à la santé du personnel.

Approbation unanime.

Point 12 : Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2019/2020 pour la période du 26 janvier au 1er février 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'organisation annuelle de la « classe de neige » nécessite un changement temporaire de l'organisation scolaire afin de garantir que les cours respectifs aient lieu pendant l'absence de certains enseignants.

Décision unanime.

Point 13 : Commission scolaire – Modification de la commission scolaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Récemment, les représentants du personnel enseignant de Bascharage et de Clemency, ainsi qu'un représentant des parents des élèves de Bascharage ont été nouvellement élus. Il faut donc adapter la composition de la commission scolaire.

Approbation unanime.

Point 14 : Budget ordinaire 2019 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2019, 2e tranche.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La section locale du LASEP n'avait pas déposé sa demande d'allocation de subside dans les délais, car il y avait eu un changement au niveau du poste du responsable. Compte tenu du fait que le LASEP dépend de cet argent pour faire son travail pendant cette année scolaire, le collège échevinal propose d'approuver le subside de 4.070 €.

Approbation unanime.

Point 15 : Semaines Loisirs 2019 – Don de 1.500 € à la S.E.P.A.- Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Lors du contrôle annuel des comptes, les contrôleurs responsables du ministère de l'Intérieur ont précisé que chaque don ne peut être fait que par le conseil communal. Dans le cadre de la cérémonie de clôture des «semaines loisirs», une partie des revenus est traditionnellement reversée à une bonne cause. Cette année, les organisateurs ont proposé de reverser les 1.500 € à l'association « S.E.P.A », qui gère le parc animalier d'Esch.

Approbation unanime.

Point 16 : SICONA-OUEST – Projet de protection de la nature – Approbation d'une convention conclue avec Monsieur KLEIN Romain, 17, rue de la Libération, L-4797 Linger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La convention stipule qu'un total de 31 arbres fruitiers à tige haute vont être plantés par le syndicat SICONA sur deux parcelles de Monsieur Klein.

Approbation unanime.

Point 17 : SICONA-OUEST – Approbation d'un contrat de bail conclu, dans le cadre du projet LIFE, entre la commune de Käerjeng et Monsieur Olinger Luc, 6, rue du Bois, L-4978 Fingig.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Monsieur Olinger loue une section d'une parcelle et s'engage à la cultiver selon certaines règles de conservation de la nature. Le bail annuel est de 87 €.

Approbation unanime.

Point 18 : Convention sous seing privé conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la société PAKT S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 153-155, rue du Kiem, relative à l'installation et à l'exploitation d'un distributeur de produits de boulangerie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Cette convention porte sur l'installation et l'exploitation d'un distributeur à baguettes fraîches. Monsieur Sturm nous expliquera les détails de la convention.

Échevin Richard STURM (CSV): La soi-disant «breadbox» a été inventée par Monsieur Jean-Louis Hecht, boulanger lorrain. L'idée est de faire des baguettes fraîches à toutes les heures de la journée et de les proposer à la vente. Le système comprend une chambre froide et un four professionnel et peut contenir jusqu'à 180 produits. Cependant, le nombre de produits de boulangerie réellement produits est basé sur l'expérience, pour éviter le gaspillage alimentaire. La pré-production des baguettes à base de farine biologique prend 20 minutes, puis le temps de cuisson dans la «breadbox» prend 7 minutes. Les produits préfabriqués sont livrés par une boulangerie luxembourgeoise. Les statistiques montrent que ce système ne devrait pas poser de concurrence significative pour les boulangeries locales, car la plupart des clients utilisent la « breadbox » à des moments de la journée lorsque les boulangeries sont fermées. De toute façon une boulangerie dispose d'une gamme beaucoup plus large.

Le distributeur sera installé à côté du box à vélos sur le campus « Op Acker ». À présent, il faut encore approuver la présente convention.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Nous nous sommes penchés sur la question. Nos principales préoccupations étaient la position concurrentielle par rapport aux boulangeries locales ainsi que les déchets alimentaires. Selon Monsieur Sturm, nous n'avons pas de soucis à nous faire à ce sujet.

Échevin Richard STURM (CSV): Le système est surveillé à distance afin de pouvoir intervenir à tout moment en cas de problèmes, par exemple de refroidissement. Une telle «breadbox» existe déjà à Esch. Selon l'expérience, ce distributeur est équipé de 43 baguettes par jour. Comme il n'y a que des baguettes à acheter à tout moment de la journée, cela devrait être considéré comme un complément aux boulangeries.

Approbation unanime.

Point 19 : Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 1 rue de Grass (section CA de Clemency – numéro cadastral 407/3871) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Madame Juttel va maintenant nous expliquer les demandes individuelles de lotissement de parcelles.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): La première demande de lotissement concerne l'ancienne ferme au coin de la « "Rue de Grass » avec la « Rue de Sélange ». La maison est inscrite comme immeuble protégé dans le plan d'aménagement général, la grange comme volume protégé. Le projet de construction prévoit que la maison reste une maison unifamiliale et trois maisons bifamiliales seront ajoutées. La grange sera démolie, et une autre maison individuelle sera construite d'un même volume. Le projet est conforme aux règles applicables.

Approbation unanime.

Point 20 : Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 10 rue des Champs (section BC de Bascharage –numéro cadastral 1877/6104) – Approbation.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): La demande de lotissement de parcelle pour ce projet a déjà été approuvée par le conseil communal. Cependant, le projet a quelque peu été modifié. Dans le plan d'origine, une écurie aurait dû être démolie pour permettre le lotissement. Pour éviter la démolition, le projet a été modifié afin que l'écurie puisse être préservée. Le projet prévoit en outre la construction de deux maisons unifamiliales.

Approbation unanime.

Point 21 : Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, coin des rues de Grass et de l'École (section CA de Clemency –numéros cadastraux 346/422, 346/3789, 346/3819 et 346/3820) – Approbation.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Au coin de la « Rue de Grass » avec la « Rue de l'École », le lotissement permettra de réaliser un projet qui prévoit la construction d'une maison unifamiliale et une maison bifamiliale.

Approbation unanime.

Point 22 : Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Bascharage (section BD de Bommelscheuer - numéros cadastraux 249/895, 249/855, 249/856, 249)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): La demande vient du ministère de l'Économie et concerne les parcelles sur lesquelles la société Luxpet s'est installée.

Il prévoit la consolidation foncière des parcelles, qui appartiennent toutes à l'État. En conséquence, un grand terrain est créé qui correspond à la l'implantation de Luxpet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): C'est un dossier très compliqué. La société Luxpet s'était déjà agrandie plusieurs fois. Cependant, le ministère de l'Économie n'avait pas adapté le lotissement. Alors qu'une nouvelle extension doit être effectuée, nous avons demandé qu'une demande de lotissement soit d'abord soumise, qui tienne compte de la situation actuelle et corresponde à la législation communale.

Approbaton unanime.

23) Budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2019 - Titres de recettes – Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Comme l'année précédente, le conseil communal est invité à approuver les titres de recettes. Il s'agit de la vente de vieux véhicules et machines de la flotte communale, dont la première mise en circulation se situe entre 1988 et 2008.

Approbaton unanime.

Point 24 : Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le conseil communal doit approuver trois règlements temporaires de la circulation.

Approbaton unanime.

Point 25 : Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Trois règlements temporaires de la circulation ont dû être édictés par le collège échevinal pour des raisons d'urgence et nécessitent désormais l'approbation du conseil communal.

Approbation unanime.

Point 26: questions et réponses.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): La « Rue de l'École » à Clemency ne sera pas rénovée dans un avenir prévisible. Cependant, comme la route est en très mauvais état, il serait recommandé d'y faire au moins des travaux de réparation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Comme mentionné précédemment, certaines rues à Hautcharage vont être rénovées l'année prochaine. Par ailleurs, nous pensons que l'important chantier « boulevard Kennedy » débutera fin 2020. La « Rue de l'École » est la prochaine rue au programme. Cependant, nous avons déjà prévu des travaux d'entretien afin que la route soit remise dans un état acceptable avant d'être entièrement rénovée.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Le chemin menant de la piste cyclable à la « Rue des Prés » à Clemency avait déjà été thématiqué lors d'une séance du conseil communal. À l'époque, je vous avais déjà demandé si vous pouviez faire réparer ou remplacer un élément qui a légèrement baissé et qui cause un risque de trébuchement. J'ai dû constater que la différence de hauteur d'un élément à l'autre a déjà dépassé les 5 cm.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous y sommes passés récemment pour en avoir une idée. Il existe plusieurs façons d'atténuer la situation, et notre personnel technique trouvera bientôt une solution praticable.

Conseiller Jos THILL (LSAP): La rénovation du pont du «Stach» était déjà prévue dans le budget 2019, pour un montant de 65.000 €. À présent, le même projet est inscrit au budget pour un montant de 120.000 €. Comment est-ce possible?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Initialement, seul le pont devait être remplacé. Ensuite, le dossier avait dû être envoyé au ministère de l'Environnement, et après que d'autres mesures et compensations avaient été demandées, le coût avait presque doublé.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Qu'en est-il de l'éclairage des terrains de football du « Käerjenger Dribbel »? Quand peut-on s'attendre à ce que les terrains puissent à nouveau être complètement éclairés? Le petit terrain de jeu synthétique sera-t-il réparé rapidement?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les projecteurs ont été commandés et doivent être livrés et installés début janvier pour être opérationnels au début de la seconde moitié du championnat. Le petit terrain de jeu reste injouable jusqu'à sa rénovation complète, prévue pour 2021.

Conseiller Joseph HAMES (CSV): Il y a deux ans, la presse a annoncé qu'une entreprise japonaise devrait s'installer dans la zone industrielle. Personne n'en a entendu parler depuis. J'aimerais également savoir à quel stade en est le projet de construction d'une station de contrôle technique à l'endroit «Biff».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La société nationale de contrôle technique S.N.C.T. a reçu son permis de construire, je suppose donc que la construction aura bientôt lieu. Quant à l'implantation d'une entreprise japonaise, je dois dire que je n'en

ai plus entendu parler depuis. Même lors d'une récente entrevue avec les responsables du ministère de l'Économie il n'en a pas été discuté.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Il n'y a pas longtemps, des trous avaient été forés pour vérifier la résistance du sol. Je suppose donc que vous allez faire évoluer cette question.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Sur la zone où cette entreprise doit être implantée, se trouvent encore les déchets de la catastrophe naturelle du mois d'août. Selon nos informations, cette affaire va être réglée, car il avait d'abord fallu lancer un appel d'offres pour les travaux d'élimination des déchets.

Le chemin pour piétons et la piste cyclable dans la zone industrielle et artisanale ont été achevés, de sorte que l'éclairage public devrait également être remis en service rapidement. Le ministère de l'Économie souhaite rendre également le reste de la zone conforme au concept de mobilité douce dans les années à venir.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Qui paie pour l'élimination des déchets de tornade?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ces coûts sont à la charge de l'État.

Fin de la séance : 10.20 heures